

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/07/2026 - B2026/011149 - 1975 B 00153 - 303 559 942 - ROFORGE

ROFORGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ROFORGE

Parc d'Activités de Stélytec
Lieu-dit Gentialon
BP 19
42400 SAINT-CHAMOND
Ce rapport contient 27 pages

EC DE CAROLIS



ROFORGE

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu-dit Gentialon – BP 19 – 42400 SAINT CHAMOND
Capital social : 160 000 €
RCS Saint Etienne 303 559 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROFORGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société valorise et le cas échéant, déprécie ses stocks selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables de l'annexe. Nous avons vérifié leur valeur par sondage sur factures et contrôle de cohérence et apprécié le caractère approprié des méthodes de dépréciation retenues. Nous nous sommes assurés de l'application des procédures de comptage en participant à l'inventaire physique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaires à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 11 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
E.C. DE CAROLIS

Marie-Laure de CAROLIS

EC DE CAROLIS

4/27



SAS ROFORGE

BILAN - ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		Valeurs au 31/12/22	
	Amort. & dépréc.	Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	62 664.74	48 100.39	14 564.35	17 933.99
Fonds commercial (1)	1 550.41	1 550.41		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 367.41		175 367.41	175 367.41
Constructions	2 221 145.96	904 138.77	1 317 007.19	1 421 403.83
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 429 407.60	1 316 011.76	113 395.84	160 988.61
Autres immobilisations corporelles	222 486.07	194 375.92	28 110.15	24 032.23
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	462 000.00		462 000.00	462 000.00
Créances rattachées à des participations	255 784.40		255 784.40	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 196.45		4 196.45	4 196.45
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 834 603.04	2 464 177.25	2 370 425.79	2 265 922.52
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 342 879.40	238 620.17	1 104 259.23	1 146 994.18
En-cours de production (biens et services)	651 742.32	156 220.30	495 522.02	570 325.04
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	403 232.97	206 395.75	196 837.22	226 264.42
Avances et acomptes versés sur commandes				10 000.00
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	863 706.89	1 699.00	862 007.89	424 231.27
Autres créances (3)	57 099.49		57 099.49	329 822.83
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	35 500.00		35 500.00	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	65 051.80		65 051.80	574 394.25
Charges constatées d'avance (3)	21 842.53		21 842.53	27 140.91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 441 055.40	602 935.22	2 838 120.18	3 309 172.90
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	8 275 658.44	3 067 112.47	5 208 545.97	5 575 095.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Le Directeur
responsable aux comptes
25/02/24



PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
Capital (dont versé : 160 000.00)	160 000.00	160 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	244 087.76	244 087.76
Écarts de réévaluation	1 225 000.00	1 225 000.00
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	16 000.00	16 000.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 694 455.19	1 944 455.19
Report à nouveau	-21 133.07	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	81 587.89	-21 133.07
SITUATION NETTE	3 399 997.77	3 568 409.88
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	30 208.61	19 180.54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 430 206.38	3 587 590.42

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	891 835.41	1 003 193.53
Emprunts et dettes financières diverses (3)	35 649.56	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	54 478.00	156 357.50
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	467 103.77	453 641.71
Dettes fiscales et sociales	323 889.18	269 622.78
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		4 689.48
Autres dettes	5 383.67	100 000.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 778 339.59	1 987 505.00

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

5 208 545.97 **5 575 095.42**

(1) Dont à plus d'un an

484 111.23

897 036.05

(1) Dont à moins d'un an

1 239 750.36

1 090 469.00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

143 138.03

(3) Dont emprunts participatifs

SAS ROFORGE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

	2022	2021	2020	2019
Ventes de marchandises dont à l'exportation : 287 519.0	606 310.30	904 365.44	-298 055.14	-32.96
Production vendue (biens & serv.) dont export. : 1 349 960	3 498 196.49	3 551 876.27	-53 679.78	-1.51
Montant net du chiffre d'affaires	4 104 506.79	4 456 241.71	-351 734.92	-7.89
Production stockée	-75 963.98	-233 167.49	157 203.51	-67.42
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	18 784.36	17 851.54	932.82	5.23
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	23 352.89	101 855.08	-78 502.19	-77.07
Autres produits	14.49	178.12	-163.63	-91.87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 070 694.55	4 342 958.96	-272 264.41	-6.27
Achats de marchandises	359 469.83	596 218.64	-236 748.81	-39.71
Variation de stocks	16 309.71	-1 372.51	17 682.22	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	712 709.97	701 113.31	11 596.66	1.65
Variation de stocks	43 194.78	-20 620.11	63 814.89	-309.48
Autres achats et charges externes	986 848.31	972 605.77	14 242.54	1.46
Impôts, taxes et versements assimilés	75 709.42	75 290.77	418.65	0.56
Salaires et traitements	1 167 000.86	1 275 884.78	-108 883.92	-8.53
Charges sociales	478 481.24	552 016.86	-73 535.62	-13.32
Dotations aux amortissements	183 161.34	119 616.53	63 544.81	53.12
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	13 117.49		13 117.49	
Dotations aux provisions				
Autres charges	510.94	13.29	497.65	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	4 036 513.89	4 270 767.33	-234 253.44	-5.49
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34 180.66	72 191.63	-38 010.97	-52.65
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)	92 547.52		92 547.52	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	594.81	14.89	579.92	
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		2.70	-2.70	-100.00
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	93 142.33	17.59	93 124.74	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10 669.59	7 052.63	3 616.96	51.29
Différences négatives de change	22.45	160.73	-138.28	-86.03
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	10 692.04	7 213.36	3 478.68	48.23
RÉSULTAT FINANCIER	82 450.29	-7 195.77	89 646.06	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	116 630.95	64 995.86	51 635.09	79.44
Produits exceptionnels	3 171.93	19 873.00	-16 701.07	-84.04
Charges exceptionnelles	27 882.99	106 001.93	-78 118.94	-73.70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-24 711.06	-86 128.93	61 417.87	-71.31
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	10 332.00		10 332.00	
TOTAL DES PRODUITS	4 167 008.81	4 362 849.55	-195 840.74	-4.49
TOTAL DES CHARGES	4 085 420.92	4 383 982.62	-298 561.70	-6.81
Bénéfice ou Perte	81 587.89	-21 133.07	102 720.96	-486.07

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

2 719.00

2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 5 208 545.97 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 81 587.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Participation à 100% dans la société SAS ANTI RETOUR SYSTEME (ARS).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017, N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le bilan est conforme aux comptes
124 812

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques	10 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

FIN DE L'ANNÉE
COMPTES ANNUELS
11.05.2014

[Signature]

ANNEXES DES COMPTES

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INTÉGRATION FISCALE

La société fait partie depuis le 1er Janvier 2018 du groupe fiscal dont la société intégrante est : la SAS COSYNDE.

L'impôt est calculé au niveau de la société comme si elle était imposée séparément.

L'impact de l'intégration fiscale est comptabilisé dans les comptes de la société tête de groupe, aucune rétrocession n'étant faite aux filiales.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

	EUR	Nombre	Durée	Indice d'impact
LOGICIEL	62 665	14 564	3	33.33
TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	62 665	14 564		

FONDS COMMERCIAL

PROF	DEBIT	CREDIT	RECUS EN APPORT	VALEUR NETE
FONDS DE COMMERCE MAVINOX	1 524			1 524
FONDS DE COMMERCE RONFARD	26			26
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1 550			1 550
AL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	16 114			

1000

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début l'exercice	Augmentations évaluation acquisitions
10	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	64 215	
	Terrains		175 367	
	Sur sol propre		2 172 756	
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		48 390	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 416 832	17 578
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		97 668	14 303
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport		21 804	
	Matériel de bureau & mobilier informatique		88 712	
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	4 021 529	31 880
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		462 000	
	Autres titres immobilisés			
11	Prêts et autres immobilisations financières		4 196	255 784
		TOTAL	466 196	255 784
		TOTAL GENERAL	4 551 940	287 665

CADRE B		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début l'exercice	Augmentations évaluation acquisitions
	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	64 215	
	Terrains		175 367	
	Sur sol propre		2 172 756	
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons		48 390	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		5 002	1 429 408
	Inst. gal. agen. amé. divers			111 970
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport			21 804
	Mat. bureau, inform., mobilier			88 712
	Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	5 002	4 048 407
	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			462 000
	Autres titres immobilisés			
	Prêts & autres immob. financières			259 981
		TOTAL		721 981
		TOTAL GENERAL	5 002	4 834 603

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortiss- début d'exer	Augmentation exercice	Diminutions amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	1 550			1 550
Autres immobilisations incorporelles	44 731	3 370		48 100
TOTAL	46 281	3 370		49 651
Terrains				
Sur sol propre	752 873	103 875		856 748
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	46 869	522		47 391
Inst. techniques matériel et outill. Industriels	1 255 843	65 170	5 002	1 316 012
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	81 985	6 409		88 394
Matériel de transport	17 058	1 293		18 351
Mat. bureau et informatiq., mob.	85 108	2 522		87 631
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 239 737	179 792	5 002	2 414 526
TOTAL GENERAL	2 286 018	183 161	5 002	2 464 177

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Provisi- exercice	Amortiss- exercice	Montant exercice
Frais d'établissement			
Fonds commercial			
Autres immob. incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constr. Sur sol propre		1 372	-1 372
Sur sol autrui			
Inst. agenc. et amén.			
Inst. techn. mat. et outillage			
Immo. corp. Inst. gales, ag. am div			
Matériel transport			
Mat. bureau mobilier inf.			
Emballages réc. divers			
TOTAL		1 372	-1 372
Frais d'acquisition de titres de participations	12 400		12 400
TOTAL GÉNÉRAL	12 400	1 372	11 028
Total général non ventilé	12 400	1 372	11 028

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Frais d'émission d'emprunt à étaler	
Primes de remboursement des obligations	

Montant de l'exercice au 31/12/2024

F. J. JARVIS
Commissaire aux comptes
11/05/2024

ANNEXE DES COMPTES

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciation début de l'exercice	Augmentations notations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Depreciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	589 740	13 117	1 621	601 236
Créances	1 699			1 699
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	591 439	13 117	1 621	602 935

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
TABLEAU DES PROVISIONS

N°	Description	Montant au 1 ^{er} janvier		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1981	1982		
	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	19 181	12 400	1 372	30 209
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	19 181	12 400	1 372	30 209
	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Sur immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	589 740	13 117	1 621	601 236
	Sur comptes clients	1 699			1 699
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	591 439	13 117	1 621	602 935
	TOTAL GÉNÉRAL	610 619	25 517	2 993	633 144
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		13 117	1 621	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		12 400	1 372	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

J. DE ALB
1982

X

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
d'exploitation		13 117.49	1 620.79		
financières					
exceptionnelles		12 400.00	1 371.93		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES STOCKS

		At	mutations	Stocks
Marchandises	419 542.68	-16 309.71		403 232.97
Matières premières	1 386 074.18	-43 194.78		1 342 879.40
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	727 706.30	-75 963.98		651 742.32
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	2 533 323.16	-135 468.47		2 397 854.69

OLIVIERE
commissaire aux comptes
10/05/2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
A U T O C H O U A N T	Créances rattachées à des participations	255 784		255 784
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 196		4 196
	Clients douteux ou litigieux	1 699		1 699
	Autres créances clients	862 008	862 008	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 789	2 789	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	823	823	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	9 745	9 745	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	4 730	4 730	
	Groupe et associés (2)	32 701	32 701	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 311	6 311	
	Charges constatées d'avance	21 843	21 843	
TOTAUX		1 202 630	940 950	261 680
Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
- Créances représentatives de titres prêtés				
- Prêts accordés en cours d'exercice		255 784		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS**

Éléments	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la S a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	462 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	255 784	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	717 784	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	32 515	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	32 515	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 650	
Total des dettes	35 650	
Produits		
Produits de participations	90 015	
Autres		
Prestations administratives	150 000	

11/0

ANNEXE DES COMPTES ANN**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	CHARGES	MONTANT
Exploitation		21 843
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	21 843

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		178 866
Autres créances		10 091
Disponibilités		396
	TOTAL	189 353

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DEFINITION CATEGORIES DU TITRE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000.00	16.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	10 000.00	16.00

ROFORGE SAS
Commissaire aux comptes
11/03/2024

[Signature]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT	DETRES	Montant brut	A l'	A plus de 1 an	A plus de 1 an
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	891 835	407 724	439 589	44 523
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		467 104	467 104		
Personnel & comptes rattachés		124 308	124 308		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		140 468	140 468		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	51 893	51 893		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	7 221	7 221		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		35 650	35 650		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		5 384	5 384		
Dettes représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	1 723 862	1 239 750	439 589	44 523
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exer.		256 003			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés					

renvois

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES	ETES DU LIAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 977
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 955
Dettes fiscales et sociales		181 044
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 238
TOTAL DES CHARGES À PAYER		212 214

EXEMPLE
Nécessaire aux comptes
10/05/2024



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 185 481.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	45.00 %
Taux d'actualisation	3.00 %
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1.00 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AVANT	page	page
Effets escomptés non échus			
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société			
Engagements assortis de sûretés réelles			
Intérêts à échoir	14 867		14 867
Assurances à échoir	4 509		4 509
Autres engagements donnés :			
Contrats de crédits-bails			
Contrats de locations financement			
Cautions marchés étranger pour CIC	124 693		124 693
Cautions marchés France pour CIC	10 000		10 000
TOTAL (1)	154 069		154 069
		Uniquement	ent
Engagements en matière de pensions			
TOTAL	154 069		154 069

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LES EFFECTIFS

	/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	40.00	33.00
Ingénieurs et cadres	14.00	11.00
Agents de maîtrise		2.00
Employés et techniciens		
Ouvriers	26.00	20.00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

LE DE LA
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
11/05/24



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

DESIG		PROFIT
PENALITES S/COMMANDES	15 483	
DOTATIONS AMORT DEROGATOIRES	12 400	
PRODUITS DE CESSIION DES ELEMENTS D'ACTIF		1 800
REPRISES AMORT DEROGATOIRES		
TOTAL	27 883	1 800

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TRANSFERTS DE CHARGES

DESIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelle
TRANSFERT DE CHARGES EXO	18 927		
TRANSFERT DE CHARGES SALAIRES	2 805		
TOTAL	21 732		

EU. DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
10/05/2024 27/27



ROFORGE

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond

Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

La Société COSYNDE, associée unique et Présidente de la Société ROFORGE, ci-après « La Société » a établi un rapport sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION FINANCIERE

L'activité principale de notre Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous appareils de robinetterie se rattachant aux secteurs de l'industrie.

Notre Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 104 507 euros à la clôture de son dernier exercice clos le 31 décembre 2023, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 4 456 242 euros lors de l'exercice 2022.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1/ A l'actif des comptes de la Société

La lecture des principaux postes à l'actif nous révèle :

- Un actif immobilisé d'un montant de 2 370 426 euros en 2023 contre 1 169 955 euros pour l'exercice précédent.
- Le poste « créances clients » d'un montant de 862 008 Euros au 31/12/2023, contre 424 231 Euros au 31/12/2022.
- Le volume des matières premières d'un montant de 1 104 259 euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 1 146 994 euros, net, au 31/12/2022.
- Le volume des marchandises d'un montant de 196 837 euros en 2023, contre 226 264 euros au 31/12/2022.

La trésorerie se monte à 65 052 euros en 2023, contre 574 394 Euros en 2022.

2/ Au passif des comptes de la Société

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » ressort à 891 835 euros au 31/12/2023, contre 1 003 193 euros au 31/12/2022.

3/ Compte de résultat

Notre Société a développé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 104 507 euros à la clôture de son dernier exercice social, contre un chiffre d'affaires de 4 456 242 euros au 31/12/2022, soit une baisse d'environ 7.89%.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4 070 694 euros, au 31/12/2023, contre 4 342 959 euros en 2022.

Les charges d'exploitation ressortent, à la clôture de l'exercice clos, à 4 036 514 euros contre 4 270 767 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 5,49%.

Les charges de personnel, charges sociales comprises, s'élèvent à 1 645 482 euros, à la clôture de l'exercice 2023 pour un effectif moyen de 31 salariés, contre 1 827 902 Euros au 31 Décembre 2022, pour un effectif moyen de 35 salariés.

Le résultat d'exploitation ressort à la clôture de ce dernier exercice, à 34 180 euros, contre un résultat de 72 192 euros au 31/12/2022, soit une baisse de 52,65%.

Le résultat financier est bénéficiaire à la clôture de l'exercice clos, et s'élève à 82 450 euros, contre un résultat déficitaire de <7 196> euros en 2022.

Compte tenu de ces derniers résultats, le résultat courant avant impôts ressort à 116 631 euros, contre un résultat de 64 996 euros au 31/12/2022 soit une hausse de 79,44%.

Le résultat exceptionnel demeure déficitaire pour ce dernier exercice pour un montant de <24 711> euros, contre <86 129> euros l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 se solde par un bénéfice comptable de 81 588 euros, contre un résultat déficitaire de <21 133> euros réalisé lors de l'exercice précédent.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité dégagée depuis le début du nouvel exercice nous laisse envisager une hausse de nos résultats par rapport à ceux qui vous sont présentés.

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice comptable de 81 588 Euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 26 Mai 2021
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 30 juin 2022
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le directeur général a démissionné de son poste et n'a pas été remplacé. L'associé unique assure depuis la direction de la Société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION NON SIGNIFICATIVES

Notre Société n'a pas pris de participation non significative dans le capital d'autres Sociétés au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

SAS ARS

Nous vous rappelons que le 16 décembre 2021, la Société ROFORGE a acquis l'intégralité des actions de la Société ARS – Anti-Retour System- SAS au capital de 105 900 euros, dont le siège social est à 5641 Route de Pau - 65420 IBOS et immatriculée au RCS de TARBES sous le n°B 394 352 561.

L'activité de cette société est la fabrication et la commercialisation de robinetterie industrielle.

Au cours de l'exercice écoulé, cette Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 1 105 036 euros à la clôture de son dernier exercice social clos le 31/12/2023, contre un chiffre d'affaires de 1 096 524 euros au 31/12/2022.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de cette filiale se solde par un bénéfice comptable de 72 243 euros, contre un résultat bénéficiaire de 61 699 € réalisé lors de l'exercice précédent.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions réglementées nouvelles ont été conclues et que les conventions conclues au cours des exercices précédents se sont poursuivies :

Il a été conclu une convention de prestations de services entre la Société et la Société ARS, en date du 15 octobre 2023, fixant les modalités d'exécution et de rémunération des prestations.

Il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société ARS, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée.

Nous vous rappelons qu'il a été conclu au cours de l'exercice précédent, une convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 02 janvier 2023, dans lequel il a été convenu de transformer le solde du compte courant de la société COSYNDE au 1^{er} janvier 2023 en prêt à long terme et de rémunérer les sommes avancées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.

Il a été également conclu une convention de mandat social entre notre Société et la Société COSYNDE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Néant

SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration à la clôture de l'exercice écoulé.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que les amortissements excédentaires exclus des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code se sont élevées au total à la somme de 11 947 Euros.

REMUNERATION DE LA PRESIDENTE

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la rémunération annuelle perçue par la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, au cours de l'exercice écoulé, soit la somme de 150 000 Euros HT, outre le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette somme a été répartie sur une période de 12 mois.

Nous vous demandons également de bien vouloir fixer la rémunération annuelle de la Société COSYNDE pour l'exercice 2024 à une somme maximale HT de 200 000 euros.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

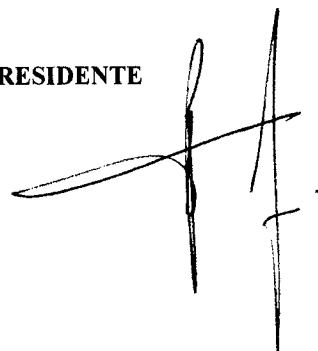
SUCCURSALES EXISTANTES

En application de l'article L232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas constitué de succursales.

* * *

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission. Enfin, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LA PRESIDENTE



ROFORGE

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond

Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an 2024, Le 28 Juin,
A 10 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis par conférence téléphonique, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Le Cabinet EC DE CAROLIS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

La société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les actionnaires présents et représentés possèdent plus de la moitié des droits de vote, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2023 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions statutaires ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- Approbation des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Ratification de la rémunération du président pour l'exercice 2023,
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice 2024,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également le montant des amortissements excédentaires de l'exercice écoulé visés à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement, s'élevant à la somme de 11 947 € euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de 81 588 Euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 26 Mai 2021
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 30 juin 2022
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que des conventions nouvelles relevant de l'article 227-10 et suivants du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé. Elle prend acte également des conventions conclues lors de l'exercice précédent et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- une convention de compte courant entre la Société et la société ARS, en date du 16 Décembre 2021, d'une durée indéterminée.
- une convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée.

- un avenant en date du 02 janvier 2023 à la convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, conclue le 26 Mai 2017, dans lequel il a été convenu de transformer le solde du compte courant de la société COSYNDE au 1^{er} janvier 2023 en prêt à long terme et de rémunérer les sommes avancées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- une convention de mandat social entre la Société et la Société COSYNDE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération perçue par la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, au titre de l'exercice écoulé, soit la somme de 150 000 € HT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, pour l'exercice 2024, à la somme maximale annuelle HT de 200 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Sté COSYNDE

